Séance d'information publique - réhabilitation d'une conduite d'eau principale dans la rue Grand Trunk

Document de questions et réponses

TRAVAUX

1. **Pourquoi réaliser ces travaux maintenant?**

   L'occurrence des bris ayant augmenté ces dernières années, il devenait impératif pour la Ville de Montréal de sécuriser l'approvisionnement en eau potable les secteurs alimentés par la conduite principale, de rehausser la fiabilité du réseau d'aqueduc principal, de préserver la fiabilité du service d'incendie du secteur et de maintenir un service de qualité pour les générations à venir.

2. **Combien de temps dureront les travaux? Travaillerez-vous 4 saisons?**

   Les travaux sont prévus sur une période de 640 jours calendaires. Certains travaux continueront durant la période hivernale.

3. **Quel est l'échéancier des travaux?**
   L'échéancier sera mis à jour régulièrement sur la page web de chantier suivante : www.ville.montreal.qc.ca/grandtrunk

4. **Quel est l'entrepreneur choisi et comment le contacter?**

   L'entrepreneur général retenu pour la réalisation de ce chantier est Duroking Construction inc.

   Pour toutes questions ou situations à signaler concernant les travaux:

   - *Ligne Info-Travaux : 514 872-3777 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 20 h 30 ou le samedi et dimanche de 9 h à 17 h*
   - *En dehors de ces heures, veuillez composer le 311 pour une situation nécessitant une intervention rapide et prioritaire*

5. **Pourquoi ne faites-vous pas les travaux avec un tunnelier d'un bout à l'autre de la rue Grand Trunk pour faciliter la vie des citoyens?**

   L'utilisation d'un tunnelier est préconisée pour des travaux sur une longue distance avec peu de branchements. De plus, le coût de mobilisation d'un tunnelier est de plusieurs millions de dollars. Finalement, il faudrait forer dans le roc qui se trouve à une certaine profondeur.

   Cette méthode n'est pas adaptée au projet de la rue Grand Trunk.

6. **Il me semble qu'il y a beaucoup de chantiers dans le secteur depuis des années. Quels étaient ces chantiers et pourquoi ne pas les avoir coordonnés avec celui-ci?**

   Voici une liste des chantiers réalisés dernièrement:

   a. **Travaux sur le collecteur de la rue Grand Trunk, entre d'Hibernia et Wellington**
      - *Octobre 2019 à fin mars 2020*
      - *Ces travaux devaient être réalisés en amont du chantier afin de protéger le collecteur lors des travaux à venir sur la conduite principale. De plus, étant donné que le collecteur est situé plus profondément sous la chaussée, les travaux devaient être réalisés en amont de ce chantier.*

   b. **Travaux d'entretien ponctuels du réseau d'aqueduc dans le parc D'Argenson et sur la rue Grand Trunk**
      - *Mars à avril 2020*
      - *Ces travaux étaient nécessaires afin de réparer une fuite sur la conduite principale. Nous sommes maintenant rendus à l'étape de réhabiliter la conduite.*

   c. **Travaux d'entretien du réseau d'aqueduc sur la rue Montmorency**
      - *Août à mai 2020*
      - *Ces travaux étaient nécessaires afin de réparer une fuite sur la conduite principale. Nous sommes maintenant rendus à l'étape de réhabiliter la conduite.*

   d. **Travaux d'aqueduc la rue de la Sucrerie**
      - *Deux incidents en 2018 et un en 2020*
      - *Réparations ponctuelles*

   e. **Travaux au carré d'Hibernia (Pavillon des aînés)**
      - *Aucun travail sur les conduites n'a été réalisé dans le cadre de ce projet*

7. **Nous avons obtenu un permis pour réaliser des travaux sur les fondations de notre domicile. Est-ce qu'il y a moyen de coordonner ces travaux avec ceux de la ville?**

   Une coordination étroite entre l'entrepreneur des travaux de la ville et l'entrepreneur des travaux des citoyens ayant déjà obtenu un permis sera réalisée tout au long des travaux. Selon la date des travaux des citoyens, l'entrepreneur de la ville assurera la planification de ses travaux avec l'entrepreneur des citoyens. Par cette gestion, les enjeux de sécurité seront respectés.

8. **Est-ce qu'un éclairage à l'échelle des piétons sera installé?**

   Il n'est pas prévu d'installer de l'éclairage à l'échelle des piétons dans le cadre de ce chantier.

9. **Quel sera le revêtement de chaussée utilisé dans le cadre des travaux?**

   La chaussée sera asphaltée.

10. **Combien de temps dureront les coupures d'eau?**

Les coupures d'eau seront de courte durée. Des affichettes de porte seront distribuées 48 h avant aux résidents des secteurs touchés par la coupure d'eau.

11. **Comment reconnaître les surveillants de chantier?**

Les surveillants de chantier seront munis d'un dossard.

12. **Lors des travaux, est-ce qu'il serait possible que vous excaviez du côté privé?**

Selon l'emplacement des conduites à remplacer, il se pourrait que nous ayons à excaver du côté privé.

TROTTOIRS ET SAILLIES

13. **Pourquoi refaire les trottoirs dans le cadre de ce chantier s'ils ont déjà été refaits dernièrement?**

Le chantier actuel implique la réfection des portions de trottoir qui seront impactés par les travaux seulement et ne consiste pas en la remise en état de l'ensemble des trottoirs.

14. **Les travaux prévoient-ils la construction de saillies de trottoir aux intersections pour contrôler la circulation?**

De nouvelles saillies sont prévues à 3 intersections (Grand Trunk et Ropery, Grand Trunk et Hibernia, Mullins et Hibernia). Aucune saillie n'est prévue à l'intersection Grand Trunk et Sucrerie.

MOBILITÉ ET STATIONNEMENT

15. **Quels seront les impacts sur :**
    a. **Le stationnement sur rue?**
        - *Le stationnement sur rue sera impacté à divers degrés selon le phasage des travaux.*
        - *La possibilité de lever les restrictions hebdomadaires de stationnement pour le nettoyage des rues est actuellement à l'étude par l'arrondissement.*
        - *La possibilité de rendre accessible le stationnement situé à l'angle des rues Saint-Patrick et Saint-Columban aux résidents touchés par les travaux est actuellement à l'étude par l'arrondissement.*
        - *Les stationnements et débarcadères pour personnes à mobilité réduite seront relocalisés le plus près possible de la zone habituelle. Les personnes concernées pourront communiquer avec la ligne Info-travaux au 514 872-3777 afin que l'entrepreneur les contacte directement.*

    b. **L'accès aux entrées charretières et aux bâtiments?**
    L'accès piétonnier aux bâtiments sera maintenu en tout temps. Les responsables des travaux collaboreront étroitement avec les commerçants et institutions afin

de minimiser les entraves ponctuelles à leurs bâtiments et les impacts sur leurs activités au quotidien.

Pour les entrées charretières, les travaux seront subdivisés par secteur afin de permettre, la majorité du temps, leur accès par les citoyens. Toutefois, selon le phasage des travaux, il se pourrait que les entrées charretières soient temporairement inaccessibles.

c. La circulation automobile, piétonnière et cycliste?

À chaque étape des travaux, un plan de circulation sera conçu par une équipe de spécialistes en gestion de la circulation en collaboration avec l'arrondissement. Les concepts de circulation seront communiqués à la population du secteur ainsi qu'aux automobilistes, cyclistes, piétons ainsi qu'aux services d'urgence et mis en place afin de maintenir au maximum la mobilité dans le secteur. Plus particulièrement, la circulation cycliste et automobile sera déviée dans les rues avoisinantes selon le phasage des travaux. Les piétons pourront continuer de circuler sur les trottoirs accessibles dans la zone de travaux.

d. Le déneigement?

L'Entrepreneur est responsable du déneigement, du chargement et du transport de la neige ainsi que du déglaçage des trottoirs et des rues situées à proximité et dans les limites de ses aires de travail et des secteurs privés ou publics affectés par les travaux tels que les tronçons en « cul-de-sac » créé par la fermeture des zones de travaux. Il doit procéder sans délai à son chargement et à son transport dans un site autorisé par la Ville.

16. Est-ce que la rue Mullins pourrait être convertie en rue à double sens durant les travaux afin d'éviter de longs détours, plus particulièrement pour les gens habitant sur cette rue?

Non, ce n'est pas envisagé par l'arrondissement. Étant donné que la rue n'est pas assez large pour conjuguer un double sens et le stationnement des deux côtés de la rue, il serait nécessaire d'interdire le stationnement sur l'un des deux côtés de la rue. Cela entraînera alors une perte d'espaces de stationnement, ce qui n'est pas préconisé.

En cas de fermetures complètes à la circulation automobile d'une ou de plusieurs intersections avec la rue Mullins, les tronçons de rue touchés par ces fermetures seront mis en double sens afin de permettre la circulation dans les deux directions à l'intérieur du cul-de-sac.

17. Est-ce que vous envisagez que d'autres rues à sens unique puissent être mises à double sens pour faciliter la circulation?

Non, ceci n'est pas envisagé par l'arrondissement, sauf en cas de fermetures complètes à la circulation automobile d'une ou de plusieurs intersections. Dans ces cas-ci, les tronçons de rue touchés par ces fermetures seront mis en double sens afin de permettre la circulation dans les deux directions à l'intérieur du cul-de-sac.

18. Est-ce que vous prévoyez installer des dos d'âne?

Il n'est pas prévu d'installer de dos d'âne dans le cadre de ce chantier.

PISTE CYCLABLE

19. **Il y a une piste cyclable sur la rue Grand Trunk. Lors de la réfection de la rue, après les travaux, est-ce qu'il y aura une bande de ciment qui séparera la voie cyclable de la voie de circulation automobile?**

    Il n'est pas prévu de mettre une bordure de béton entre la piste cyclable et la voie de circulation automobile sur la rue Grand Trunk.

AUTRES MESURES DE MITIGATION

20. **Quelles mesures seront prises pour atténuer:**
    a. **La poussière?**

       L'Entrepreneur doit appliquer des techniques de travail limitant le soulèvement de la poussière en utilisant des produits acceptés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). L'utilisation de produits polluants, tels que le sel, l'huile, le calcium, etc., est interdite. L'Entrepreneur doit également prévoir l'abat-poussière. De plus, la vitesse des camions doit être limitée à l'aide de signalisation et d'instructions claires aux camionneurs afin de minimiser la production de poussière. Finalement, l'Entrepreneur doit assurer de limiter la poussière sur la rue et prévoir un nettoyage de la rue chaque jeudi afin d'assurer la propreté pour la fin de semaine.

    b. **Les bruits et vibrations?**
       Une firme spécialisée responsable du contrôle des ondes vibratoires procédera à la mise en place d'un programme d'enregistrement des vibrations pour les travaux de démolition au moyen de marteau piqueur, compaction de matériaux granulaires, forage des pieux et des emboîtures afin de rencontrer les limites de vibration imposées.

    c. **La baisse de pression d'eau?**
       Aucune baisse de pression d'eau n'est prévue.

    d. **La présence de vermines durant les travaux?**
       L'entrepreneur doit s'assurer d'installer des bouchons à chaque extrémité des conduites pour toutes ces interventions.